

Etats financiers complets 2023

ra23.eca-vaud.ch

Bilan au 31 décembre (en milliers de francs suisses)

		Renvoi annexe	31.12.2023	31.12.2022
ACTIF				
Actifs immobilisés	Placements de capitaux	1	1'834'610	1'617'410
	Immobilisations corporelles	2	188'403	196'609
	Immobilisations incorporelles	2	18'823	15'607
	Total actifs immobilisés		2'041'837	1'829'626
Actifs circulants	Actifs de régularisation	3	3'359	2'528
	Créances	4	10'658	13'245
	Liquidités	5	42'339	79'472
	Total actifs circulants		56'356	95'245
TOTAL DE L'ACTIF		2'098'192	1'924'871	
PASSIF				
Capitaux propres	Réserves provenant de bénéfices accumulés		884'417	1'019'247
	Résultat net de l'exercice		50'617	-134'830
	Total capitaux propres		935'035	884'417
Capitaux étrangers	Provisions techniques	6.1	164'355	115'810
	Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	6.2	497'021	486'897
	Provisions non techniques	6.3	48'340	46'114
	Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	6.4	357'670	357'670
	Passifs de régularisation	7	17'238	24'689
	Fonds cantonaux	8	3'677	4'215
	Dettes	9	74'857	5'058
Total capitaux étrangers		1'163'158	1'040'453	
TOTAL DU PASSIF		2'098'192	1'924'871	

Compte de résultat (en milliers de francs suisses)

	Renvoi annexe	2023	2022
Produits des primes nets de réassurance	10	245'999	190'267
Charges des sinistres nettes de réassurance	11	- 99'994	- 64'005
Variation des provisions techniques pour fluctuation et sécurité	6.2	- 10'124	15'605
Prestations et participations financières de prévention et de défense incendie et secours	12	- 46'937	- 47'076
Participation non contractuelle aux excédents	6.1	- 41'356	37'219
Produits divers d'exploitation	13	5'486	6'720
Prélèvement sur fonds cantonaux	14	4'921	4'916
Charges sur fonds cantonaux	14	- 4'921	- 4'916
MARGE BRUTE DES MISSIONS DE L'ECA		53'075	138'729
<i>Les missions de l'ECA sont l'assurance, la prévention et la défense incendie et secours</i>			
Charges d'exploitation	15	-102'559	- 83'030
RESULTAT TECHNIQUE		- 49'485	55'700
Produits des placements de capitaux		156'012	91'463
Charges des placements de capitaux		- 60'514	-268'287
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	6.4	0	- 16'896
Résultat des placements de capitaux	16	95'498	-193'720
RESULTAT D'EXPLOITATION		46'014	-138'020
Résultat hors exploitation	17	7'169	0
Résultat exceptionnel	18	- 65	5'506
RESULTAT AVANT CONTRIBUTION SPECIALE		53'117	-132'515
Contribution spéciale à l'Etat de Vaud	19	- 2'500	- 2'315
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		50'617	-134'830

Flux de trésorerie (en milliers de francs suisses, méthode directe)

		2023	2022
Activités d'exploitation	Primes nettes encaissées	246'227	192'915
	Charges de sinistres nettes payées	- 88'657	- 72'065
	Prestations et participations financières de prévention et de défense incendie et secours payées	- 46'137	- 39'355
	Produits divers d'exploitation encaissés	11'913	10'690
	Encaissement sur fonds cantonaux	4'307	4'346
	Charges sur fonds cantonaux	- 4'742	- 4'991
	Charges d'exploitation payées	- 79'252	- 77'166
	Produit net des placements de capitaux encaissé	19'816	20'357
	Flux net de trésorerie d'exploitation	63'474	34'731
Activités d'investissement	Désinvestissements d'immobilisations corporelles encaissés	71	0
	Investissements d'immobilisations corporelles payés	- 18'909	- 29'442
	Désinvestissements d'immobilisations incorporelles encaissés	0	0
	Investissements d'immobilisations incorporelles payés	- 7'229	- 3'726
	Désinvestissements de titres et autres placements de capitaux encaissés	320'267	220'348
	Investissements de titres et autres placements de capitaux payés	-462'807	-212'599
	Flux net de trésorerie d'investissement	-168'607	- 25'420
Activités de financement	Emprunts contractés	68'000	0
	Emprunts remboursés	0	0
	Flux net de trésorerie de financement	68'000	0
Variation nette de trésorerie		- 37'133	9'311
TRESORERIE INITIALE		79'472	70'162
TRESORERIE FINALE		42'339	79'472

Tableau des capitaux propres (en milliers de francs suisses)

	Réserves provenant de bénéfices accumulés	Total des capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2021	1'019'247	1'019'247
Résultat de l'exercice 2022	-134'830	-134'830
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2022	884'417	884'417
Résultat de l'exercice 2023	50'617	50'617
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2023	935'035	935'035

Annexe aux comptes annuels

Principes régissant l'établissement des comptes annuels

Généralités

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC dans leur intégralité et en particulier avec la norme RPC 41, spécifique aux assurances maladie et incendie. Ils donnent une image fidèle "true and fair view" du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les comptes annuels sont également conformes à la Loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels (LAIEN).

Les missions d'assurance, de prévention et de défense incendie et secours de l'ECA ne sont pas des unités d'affaires et ne donnent pas lieu à l'établissement d'un compte de résultat sectoriel.

Monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les postes du bilan libellés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux cours applicables à la date du bilan.

En application de la stratégie, les placements en devises font l'objet d'une couverture du risque de change de manière à limiter l'exposition à hauteur du maximum de 20%.

Bilan

Placements de capitaux

Ce poste comprend les titres et autres placements de capitaux ainsi que les placements immobiliers.

Les titres et autres placements cotés sont évalués à la valeur de marché à la date du bilan.

Les titres et autres placements de capitaux non cotés sont évalués au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur éventuelles, et les Hedge Funds et Private Equity à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

Les placements immobiliers comprennent les terrains non bâtis, les immeubles de rendement et les immeubles de rendement en construction, ainsi que les parts de fonds de placement immobiliers. L'évaluation

des terrains et des immeubles est menée par un expert externe. Cette expertise est effectuée à intervalles réguliers déterminés par l'ECA et à chaque fois qu'un événement modifie la valeur de l'objet de façon conséquente. Les terrains non bâtis sont évalués à leur valeur vénale. Les immeubles en cours de construction sont enregistrés au coût d'acquisition jusqu'à leur mise en exploitation.

Les immeubles de rendement sont évalués à la valeur actuelle, selon la méthode des cash flows actualisés (DCF).

Les parts de fonds de placement immobilier cotés sont évaluées à la valeur de marché à la date du bilan.

Immobilisations corporelles

Ce poste comprend les immeubles d'exploitation, les véhicules, les aménagements d'exploitation et le mobilier dont le coût de construction ou d'acquisition TTC est supérieur ou égal à 10'000 francs et la durée de vie économique supérieure ou égale à 3 ans.

Ces immobilisations sont évaluées au coût de construction ou d'acquisition, déduction faite des amortissements linéaires économiquement nécessaires.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- Immeubles d'exploitation: 30 ans
- Véhicules : 5, 10 ou 15 ans
- Aménagements d'exploitation : 3, 5 ou 10 ans
- Mobilier : 5 ans

Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend les logiciels dont le coût d'acquisition TTC est supérieur ou égal à 500'000 francs et la durée de vie économique supérieure ou égale à 5 ans. Les immobilisations incorporelles développées à l'interne ne sont pas activées.

Ces immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition TTC, déduction faite des amortissements linéaires économiquement nécessaires.

La durée d'amortissement se situe entre 5 et 7 ans.

Actifs de régularisation

Ce poste comprend les charges payées d'avance, les produits à recevoir ainsi que les intérêts courus.

Annexe aux comptes annuels

Créances

Ce poste comprend les créances envers les assurés nettes de toute provision nécessaire, les créances envers les compagnies de réassurance, les autres créances à court terme et l'impôt anticipé à recevoir, évalués à leur valeur nominale.

Liquidités

Ce poste comprend les avoirs en caisse et bancaires, ainsi que les placements à court terme (inférieurs à 3 mois à la date du bilan), évalués à la valeur nominale.

Capitaux propres

Ce poste représente les résultats nets cumulés des exercices précédents et le résultat net de l'exercice.

Capitaux étrangers

Provisions techniques

Ce poste comprend les provisions pour sinistres (en cours, IBNR et CIREN) et la provision pour participation non contractuelle aux excédents.

- **Provision pour sinistres en cours**

En conformité avec les dispositions de la LAIEN (art. 50 et ss), l'ECA crée une provision pour les sinistres non réglés à la date du bilan. Cette provision est évaluée individuellement par dossier. Elle inclut les sinistres de l'année en cours annoncés jusqu'à la fin de la 2^{ème} semaine pleine de l'exercice suivant.

- **Provision IBNR**

La provision IBNR (Incurred But Not yet Reported) est une provision complémentaire permettant de tenir compte des annonces tardives de sinistres. Elle est calculée sur la base de la méthode actuarielle « chain-ladder ».

- **Provision pour CIREN**

La provision en faveur de la CIREN (Communauté Intercantonale de Risques Eléments Naturels) représente le montant estimé par l'UIR à verser, relatif à des sinistres annoncés, conformément au contrat de réassurance avec l'UIR (Union Intercantonale de Réassurance).

- **Provision pour participation non contractuelle aux excédents**

Cette provision permet de financer une réduction de prime aux assurés. Elle peut être constituée, sur décision du conseil d'administration, lorsque le

résultat le permet et que toutes les autres provisions ont atteint leurs valeurs cibles.

Elle est utilisée ou dissoute sur décision du conseil d'administration.

Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

- **Pool suisse des dommages sismiques**

Cette provision correspond à l'engagement de l'ECA dans le cadre du Pool suisse pour la couverture des dommages immobiliers résultant des secousses sismiques. Le montant est fixé chaque année par la direction du Pool.

Son utilisation n'est requise qu'en cas de tremblement de terre.

A noter que l'ECA n'a aucune obligation juridique envers les assurés en cas de dommages sismiques.

- **Fonds vaudois tremblement de terre (FVTT)**

Ce fonds a pour but de couvrir les dommages mobiliers résultant des secousses sismiques. Il est alimenté chaque année par le compte de résultat, lorsque le résultat est positif, de manière à ce que l'engagement total de l'ECA pour risques sismiques (dommages aux bâtiments et au mobilier) atteigne 20% maximum de la fortune (capitaux propres de l'ECA au bilan).

La prime annuelle du Pool suisse des dommages immobiliers sismiques est financée par prélèvement sur le FVTT.

La couverture du risque en cas de tremblement de terre est régie par le "Règlement sur le Fonds de secours en cas de tremblement de terre (RFSTT)" du 29 mars 1989 arrêté par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud.

- **Provision pour fluctuation actuarielle**

Cette provision permet de couvrir la volatilité des dommages assurés. Elle est augmentée ou diminuée avec effet sur le compte de résultat de telle sorte que l'impact à court terme de la volatilité des risques actuariels est atténué.

La valeur cible de cette provision est calculée dans le cadre de l'analyse ALM (Asset Liability Management ; connue en français comme analyse de congruence actifs-passifs).

La provision varie annuellement :

Annexe aux comptes annuels

Dans une première phase, la provision est toujours adaptée à la date du bilan, quel que soit le résultat de l'exercice, pour la faire correspondre à la nouvelle valeur cible.

Dans une deuxième phase, si au cours de la période considérée, des sinistres supérieurs à un écart-type de la moyenne des sinistres en pourcent des capitaux assurés des 10 dernières années devaient survenir, la provision peut alors être intégralement ou partiellement dissoute. Cette condition s'applique au maximum jusqu'à un niveau de résultat de l'exercice à zéro. Ainsi le montant de la provision sera provisoirement inférieur à la valeur cible.

Provisions non techniques

- **Provision pour participations financières de prévention**

Cette provision correspond aux demandes de participations financières accordées par l'ECA, quel que soit le degré d'avancement du projet ayant fait l'objet d'une décision formelle d'allocation, et pour lesquelles une provision distincte par dossier est constituée.

Ces participations financières sont déterminées sur la base de la LAIEN.

Le montant de cette provision reflète les participations financières accordées dans le cadre des réseaux de distribution d'eau, des installations d'extinction automatique, de détection, de paratonnerres, murs coupe-feu, et d'alarme grêle. Elle est évaluée périodiquement sur la base des montants accordés diminués des paiements déjà effectués, à la date du bilan.

- **Provision pour participations financières de défense incendie et secours**

Cette provision correspond à l'ensemble des engagements formels pris par l'ECA à la date du bilan, en relation avec le subventionnement des constructions des bâtiments du service du feu.

- **Provision pour litiges en cours**

Cette provision est destinée à couvrir les risques financiers encourus par l'ECA dans le cadre de litiges qui l'opposent à des tiers. Les litiges sont évalués individuellement et de manière régulière, au minimum à la date du bilan. Ces évaluations tiennent compte des indemnités, des dommages, des intérêts éventuels et des frais de procédure.

- **Provision pour vacances et heures supplémentaires non prises**

Les vacances et les heures supplémentaires de tous les collaborateurs encore ouvertes à la date de bouclage sont valorisées au moyen de taux horaires moyens. La provision comprend des charges sociales.

- **Provision pour engagements de prévoyance professionnelle**

Les engagements de prévoyance sont déterminés sur la base du bilan de l'institution de prévoyance autonome (ECARP), établi sur la base de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Cette provision découle du plan de prévoyance de l'ECA et du taux de couverture de la caisse de pension.

L'ECA constitue une provision lorsque le dernier taux de couverture annoncé est inférieur à 100% et qu'une contribution d'assainissement, à charge de l'employeur, sur plusieurs années, a été déterminée et demandée par la caisse ou pour tout autre engagement économique lié à la prévoyance.

- **Provision pour impôts différés sur gains immobiliers**

Cette provision correspond au montant à payer sur la plus-value en cas de vente d'un bien immobilier. Elle est calculée chaque année sur une base bilancielle, séparément pour chaque immeuble.

Provision pour risques liés aux placements de capitaux

Cette provision permet de couvrir la volatilité des valeurs de capitaux. Elle est augmentée ou diminuée avec effet sur le compte de résultat de telle sorte que l'impact à court terme de la volatilité des risques des placements de capitaux est atténué.

La valeur cible de cette provision est calculée dans le cadre de l'analyse ALM (Asset Liability Management; connue en français comme analyse de congruence actifs-passifs).

La provision varie annuellement :

Dans une première phase, la provision est toujours adaptée à la date du bilan, quel que soit le résultat de l'exercice, pour la faire correspondre à la nouvelle valeur cible.

Annexe aux comptes annuels

Dans une deuxième phase, si au cours de la période considérée, la performance des placements de capitaux est inférieur à un écart-type de la moyenne des performances des 10 dernières années, la provision peut alors être intégralement ou partiellement dissoute. Cette condition s'applique au maximum jusqu'à un résultat de l'exercice à zéro. Ainsi le montant de la provision sera provisoirement inférieur à la valeur cible.

Passifs de régularisation

Ce poste comprend les charges à payer, les produits reçus d'avance ainsi que la contribution spéciale à l'Etat de Vaud.

Fonds cantonaux

Ces fonds sont évalués à leur valeur nominale à la date du bilan.

- **Fonds Cantonal secours routier**

Conformément au règlement cantonal du 17 août 2011 sur le secours routier (RSV 963.15.3), l'Etat de Vaud a confié la gestion du Fonds cantonal de secours routier qui lui appartient à l'ECA, par délégation de compétences du Conseil d'Etat. Ce fonds est affecté aux missions de secours routier sur le réseau des routes cantonales et nationales. Il est alimenté par des subventions de la Confédération.

Le fonds a pour but de financer complètement les frais d'investissement et d'exploitation nécessaires à la réalisation de ce type de missions par les SDIS expressément désignés par l'ECA dans le cadre d'un concept cantonal. Les modalités de gestion de ce fonds appliquées par l'ECA font l'objet de principes de gestion spécifiques, validées par la personne responsable du Département de la sécurité et de l'environnement.

- **Fonds cantonal secours ferroviaire**

Il s'agit d'un fonds géré par l'ECA suite à la publication par l'OFT d'une nouvelle ordonnance (OFSI) entrant en vigueur au 1er janvier 2014 et fixant la participation des gestionnaires d'infrastructures ferroviaires (GI) aux frais de mise à disposition des services d'intervention sur les installations ferroviaires. L'ECA gère ce fonds financé par les GI possédant des lignes ferroviaires sur le territoire cantonal. Il est utilisé par l'ECA pour couvrir les frais supplémentaires des SDIS concernés, occasionnés par la formation de base, la

formation continue et les exercices annuels prescrits par l'OFSI.

- **Fonds missions SDIS ABC**

Il s'agit d'un fonds géré par l'ECA et alimenté par l'Etat de Vaud (DGE) pour l'ensemble des prestations des SDIS en matière atomique, bactériologique et chimique.

Dettes

Ce poste comprend les dettes envers les fournisseurs et créanciers divers, les institutions publiques, les assurances sociales et les établissements financiers, évaluées à la valeur nominale à la date du bilan.

Compte de résultat

Produits des primes nettes de réassurance

Ce poste correspond aux produits des primes émises durant l'année, nettes de droit de timbre et de toutes autres déductions. Ces produits comprennent une part dédiée à l'assurance et une part dédiée à la prévention et à la défense incendie et secours, qui ne peut dépasser 35%. Seule la part de la prime d'assurance est soumise au droit de timbre. Les primes dues aux compagnies de réassurances viennent en déduction du produit des primes.

Charges des sinistres nets de réassurance

Ce poste correspond aux charges de sinistres nets de réassurance, bâtiments et mobilier, liées aux sinistres incendie et éléments naturels enregistrés dans l'année, tenant compte de tous les frais associés, des variations de provisions et déduction faite des participations reçues des compagnies de réassurances.

Variations des provisions techniques pour fluctuation et sécurité

Ce poste correspond à la dotation aux provisions techniques pour fluctuation et sécurité (charge) ou à leur utilisation en cas de décision de dissolution (produit). La contrepartie des mouvements est enregistrée dans les comptes de provisions correspondant figurant au bilan.

Prestations et participations financières de prévention et de défense incendie et secours

Ce poste correspond aux charges directes de prestations et participations financières de prévention

Annexe aux comptes annuels

selon RPFPIEN du 30 octobre 2013 (RSV 963.41.5) et de défense incendie et secours selon RPFSDIS du 15 janvier 2014 (RSV 963.41.2). Ce poste comprend également les contributions de compagnies privées d'assurance à hauteur 0,05 pour mille francs des valeurs mobilières qu'elles couvrent dans le canton de Vaud pour les frais de prévention et de défense incendie.

Participation non contractuelle aux excédents

Ce poste enregistre la constitution et l'utilisation de la provision non contractuelle aux excédents, en cas de réduction de prime ou de décision de dissolution. La contrepartie des mouvements est enregistrée dans le compte de provision pour participation non contractuelle aux excédents figurant au bilan.

Produits divers d'exploitation

Ce poste correspond principalement aux redevances et concessions facturées pour les transmissions d'alarmes, aux émoluments versés par la CAMAC (Centrale des Autorisations en Matière d'Autorisations de Construire) ainsi qu'aux éventuelles participations aux excédents des compagnies de réassurance.

Prélèvements sur fonds cantonaux

Ce poste correspond au montant prélevé sur les Fonds cantonaux de secours routier, ferroviaire et ABC pour couvrir le total des charges de l'exercice enregistrées dans les comptes de charges correspondants (voir point suivant).

Charges sur fonds cantonaux

Ce poste enregistre les charges en lien avec les missions de secours routier, ferroviaire et ABC (voir fonds cantonaux secours routier, ferroviaire et ABC).

Charges d'exploitation

Ce poste contient toutes les charges de fonctionnement de l'ECA.

Résultat des placements de capitaux

Ce poste correspond aux produits et aux charges des placements de capitaux, y compris la variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux.

Les produits comprennent les gains réalisés et non réalisés sur cours et sur change, les dividendes et intérêts, les produits des placements immobiliers, les bénéfices sur cessions d'immeubles ainsi que les réévaluations d'immeubles.

Les charges comprennent les pertes réalisées et non réalisées sur cours et sur change, les frais de gestion des titres, les charges des placements immobiliers, les pertes sur cessions d'immeubles ainsi que les dépréciations d'immeubles. Elles comprennent également la contrepartie de la provision pour impôts différés sur gains immobiliers.

Résultat hors exploitation

Ce poste comprend les charges et les produits résultant d'événements ou d'opérations qui se distinguent clairement de l'activité ordinaire et des missions de l'ECA.

Résultat exceptionnel

Ce poste comprend les charges et les produits qui n'apparaissent que très rarement dans le cadre de l'activité et qui n'étaient pas prévisibles.

Contribution spéciale à l'Etat de Vaud

Ce poste correspond à la contribution légale annuelle due à l'Etat de Vaud prévue à l'article 2, alinéa 3 de la LAIEN.

Informations complémentaires concernant les engagements hors bilan

Ce poste comprend les cautionnements, obligations de garantie, constitution de gages en faveur de tiers, les autres engagements conditionnels, les instruments financiers et placements de capitaux ainsi que tout autre engagement irrévocable supérieur à une année et à 300'000 francs suisses.

Flux de trésorerie

Ce tableau est établi selon la méthode directe distinguant les flux de liquidités liés à l'exploitation, à l'investissement et au financement. La trésorerie comprend tous les postes inclus dans la rubrique liquidités.

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

1 Placements de capitaux

		31.12.2023	31.12.2022
Titres et autres placements de capitaux à la valeur de marché	Obligations en francs suisses, placements directs ou collectifs, à terme, prêts, hypothèques	462'833	400'071
	Obligations en monnaies étrangères, placements directs ou collectifs	125'419	98'766
	Actions suisses, placements directs ou collectifs	315'817	282'837
	Actions étrangères, placements directs ou collectifs	263'606	242'955
	Private Equity	84'611	92'262
	Fonds de placement immobilier étranger	31'380	31'409
	Total	1'283'666	1'148'300
Placements immobiliers directs	Terrains non bâtis	77'435	21'650
	Immeubles de rendement en cours de construction	14'365	8'440
	Immeubles de rendement	459'145	439'020
	Total	550'945	469'110
TOTAL PLACEMENTS DE CAPITAUX		1'834'610	1'617'410
Répartition des placements de capitaux par monnaie	CHF	1'730'909	1'514'314
	EUR (cours au 31.12.2023 : 0.92894 ; cours au 31.12.2022 : 0.98974)	10'870	11'493
	USD (cours au 31.12.2023 : 0.84155 ; cours au 31.12.2022 : 0.92465)	87'909	87'369
	Autres monnaies	4'923	4'235
	Total	1'834'610	1'617'410

Instruments financiers dérivés

		Valeurs des contrats		Valeurs de remplacement positives		Valeurs de remplacement négatives	
		31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
TAUX	Options						
	couverture négoce						
	Contrats à terme						
	couverture négoce						
DEVICES	Options						
	couverture négoce	13'407	1'859	28	0	464	11
	Contrats à terme						
	couverture négoce						
INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	Options						
	couverture négoce						
	Contrats à terme						
	couverture négoce						
AUTRES ACTIFS SOUS-JACENTS	Options						
	couverture négoce						
	Contrats à terme						
	couverture négoce						
TOTAL		13'407	1'859	28	0	464	11

Les contrats à terme comprennent les "futures" et les "forwards".

L'ECA n'effectue pas de vente à découvert, conformément à son règlement de placement.

Les valeurs des contrats correspondent aux volumes des engagements (sous-jacents).

Les valeurs de remplacement positives (négatives) correspondent à la valeur de marché au 31.12 des options achetées (vendues). Quant aux contrats de change à terme, il s'agit du gain (perte) qui serait réalisé au 31.12. Les instruments financiers dérivés sont utilisés tant dans le cadre d'opérations de couverture qu'à des fins de placements. Tout engagement résultant d'opérations sur dérivés ou qui peut résulter de l'exercice du droit est couvert. L'utilisation d'instruments financiers dérivés ne peut toutefois pas être effectuée dans le but d'exercer un effet de levier sur la fortune globale.

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

Tableau des placements immobiliers directs

	Terrains non bâtis	Immeubles de rendement en cours de construction	Immeubles de rendement	Total
2023				
Valeurs actuelles au 1.1.2023	21'650	8'440	439'020	469'110
Entrées	57'787	5'025	20'461	83'273
Réévaluations	2'203	0	4'706	6'909
Dépréciations	- 1'912	0	- 5'042	- 6'954
Sorties	- 1'393	0	0	- 1'393
Reclassifications	- 900	900	0	0
Valeurs actuelles au 31.12.2023	77'435	14'365	459'145	550'945
Coût d'acquisition ou de revient	72'293	14'365	443'845	530'503
Différence entre les valeurs actuelles et les coûts d'acquisition ou de revient	5'142	0	15'300	20'442
Valeurs incendie ECA au 31.12.2023	0	14'365	446'298	460'662
2022				
Valeurs actuelles au 1.1.2022	21'140	31'152	387'270	439'562
Entrées	1'060	3'343	14'471	18'874
Réévaluations	200	0	15'806	16'006
Dépréciations	- 750	0	- 4'582	- 5'332
Sorties	0	0	0	0
Reclassifications	0	- 26'055	26'055	0
Valeurs actuelles au 31.12.2022	21'650	8'440	439'020	469'110
Coût d'acquisition ou de revient	16'798	8'440	423'384	448'623
Différence entre les valeurs actuelles et les coûts d'acquisition ou de revient	4'852	0	15'636	20'488
Valeurs incendie ECA au 31.12.2022	500	8'440	431'838	440'778

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

2 Immobilisations corporelles et incorporelles

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	CORPORELLES						TOTAL CORPORELLES		TOTAL INCORPORELLES	
	Immeubles d'exploitation		Véhicules		Aménagements et mobilier		Immobilisés	En cours	Logiciels	
	Immobilisés	En cours	Immobilisés	En cours	Immobilisés	En cours			Immobilisés	En cours
2023										
Valeurs d'acquisition										
Etat au 1.1.2023	181'756	3'582	94'589	4'697	24'510	16'380	300'855	24'658	13'320	11'905
Entrées	1'193	718	4'932	3'518	5'272	6'945	11'397	11'180	0	7'922
Sorties	- 13'677	- 232	- 1'512	- 4'864	- 31	- 3'311	- 15'219	- 8'407	- 4	0
Transferts	- 54'287	0	4'864	- 4'864	54'287	0	4'864	- 4'864	3'374	- 3'374
Etat au 31.12.2023	114'986	4'068	102'873	- 1'513	84'038	20'013	301'897	22'568	16'691	16'453
Amortissements cumulés										
Etat au 1.1.2023	- 45'815	0	- 63'626	0	- 19'463	0	-128'904	0	- 9'618	0
Amortissements	- 4'323	0	- 5'375		- 12'525	0	- 22'222	0	- 4'702	0
Dépréciations	0	0			0	0	0	0	0	0
Sorties	13'607	0	1'428		31	0	15'066	0	0	0
Etat au 31.12.2023	- 36'531	0	- 67'572	0	- 31'957	0	-136'061	0	- 14'320	0
Valeurs comptables nettes au 01.01.2023	139'523		35'660		21'426		196'609		15'607	
Valeurs comptables nettes au 31.12.2023	82'523		33'787		72'093		188'403		18'823	
2022										
Valeurs d'acquisition										
Etat au 1.1.2022	53'200	107'862	103'037	3'670	21'731	10'952	177'968	122'483	12'682	7'822
Entrées	58	24'219	0	2'529	0	8'375	58	35'123	0	4'741
Sorties	0	0	- 9'902	- 48	- 148	- 22	- 10'050	- 70	0	- 18
Transferts	128'499	-128'499	1'454	- 1'454	2'926	- 2'926	132'879	-132'879	639	- 639
Etat au 31.12.2022	181'756	3'582	94'589	4'697	24'510	16'380	300'855	24'658	13'320	11'905
Amortissements cumulés										
Etat au 1.1.2022	- 42'903	0	- 68'296	0	- 17'973	0	-129'172	0	- 8'335	0
Amortissements	- 2'912	0	- 5'232		- 1'629	0	- 9'773	0	- 1'284	0
Dépréciations	0	0	0		0	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	9'902		139	0	10'041	0	0	0
Etat au 31.12.2022	- 45'815	0	- 63'626	0	- 19'463	0	-128'904	0	- 9'618	0
Valeurs comptables nettes au 01.01.2022	118'158		38'411		14'710		171'279		12'169	
Valeurs comptables nettes au 31.12.2022	139'523		35'660		21'425		196'609		15'607	

La valeur incendie des immeubles d'exploitation et en cours de construction se monte à CHF 169 millions en 2023 (CHF 178 millions en 2022).

En 2023, un transfert de CHF 54 millions d'aménagement et de mobilier pour l'immeuble de l'avenue de Grey à Lausanne (siège de l'ECA) a été effectué depuis la catégorie immeubles d'exploitation. La sortie d'un bâtiment d'exploitation (ancien centre de formation ECA) a été réalisée à hauteur de CHF 13.7 millions suite à son transfert dans les immeubles de rendement (lié au chiffre 1).

En 2022, l'immeuble de l'avenue de Grey à Lausanne (siège de l'ECA) a été transféré dans les immeubles en service pour CHF 128,5 millions, suite à sa mise en exploitation.

Les "en cours" de la catégorie véhicules correspondent à des immobilisations en cours de construction pour le service de la défense incendie.

En 2023, les "en cours" de la catégorie aménagements correspondaient notamment au projet Centrales Etat pour CHF 12,3 millions (CHF 7,6 millions en 2022) ainsi qu'à des équipements de télématique pour CHF 1,2 millions (0,8 millions en 2022) et des équipements informatiques pour CHF 5,4 millions (CHF 7,4 millions en 2022).

En 2023, les "en cours" de la catégorie logiciels correspondaient notamment aux projets au développement des nouveaux outils de gestion (ERP) pour CHF 14,4 millions (CHF 7 millions en 2022) ainsi qu'à des investissements dans des outils de GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) pour CHF 1,1 millions (0,9 millions en 2022).

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

3 Actifs de régularisation

	31.12.2023	31.12.2022
Produits financiers à recevoir) ^{a)}	553	0
Charges d'immeubles payées d'avance	97	161
Charges diverses payées d'avance	2'186	1'881
Produits à recevoir	387	350
Actif provenant de la réserve de cotisation de l'employeur	135	135
Intérêts courus	0	0
TOTAL ACTIFS DE REGULARISATION	3'359	2'528

^{a)} En 2023, comprend des opérations à terme (valeurs de remplacements positives) à hauteur de KCHF 28, échéance 2024.

4 Créances

Créances envers des assurés	Primes à encaisser	2'503	2'227
	Provision pour pertes sur créances	- 992	- 829
	Total des créances envers des assurés	1'511	1'399
Créances envers des compagnies de réassurance	Sinistres incendie	0	3'991
	Sinistres éléments naturels	357	419
	Total des créances envers des compagnies de réassurance	357	4'410
Autres créances à court terme	Impôts anticipés à recevoir	7'595	5'581
	Loyers et décomptes de gérances à encaisser	439	1'539
	Créances sur redevances et concessions	10	11
	Créances diverses	745	305
	Total des autres créances à court terme	8'790	7'436
TOTAL CREANCES		10'658	13'245
5 Liquidités	Caisses	8	4
	Poste	4'785	6'375
	Banques	37'546	73'093
TOTAL LIQUIDITES		42'339	79'472

6 Provisions

6.1. Provisions techniques	Valeur comptable au 1.1.	Constitution	Utilisation	Dissolution	Valeur comptable au 31.12.
2023					
Provision pour sinistres en cours ^{b)}	81'881	157'004	-118'733	- 16'912	103'241
Provision IBNR (Incurred But Not yet Reported) ^{c)}	0	3'200	0	0	3'200
Provision pour CIREN ^{d)}	33'929	0	- 17'370	0	16'559
Provision pour participation non contractuelle aux excédents ^{e)}	0	41'356	0	0	41'356
Total provisions techniques	115'810	201'560	-136'103	- 16'912	164'355
2022					
Provision pour sinistres en cours ^{b)}	93'546	121'465	-108'695	- 24'434	81'881
Provision IBNR (Incurred But Not yet Reported) ^{c)}	2'000	0	0	- 2'000	0
Provision pour CIREN ^{d)}	31'785	3'818	- 1'675	0	33'929
Provision pour participation non contractuelle aux excédents ^{e)}	37'219	0	- 37'219	0	0
Total provisions techniques	164'550	125'283	-147'589	- 26'434	115'810

^{b)} La constitution comprend les nouvelles provisions de sinistres survenus pendant l'année en cours ainsi que les compléments liés aux sinistres des années précédentes. L'utilisation est constituée des paiements de sinistres ainsi que des ajustements à la baisse des provisions des sinistres de l'année en cours. La dissolution est constituée des excédents réalisés sur les sinistres des années précédentes.

^{c)} En 2023, une analyse actuarielle a évalué une provision IBNR à hauteur de CHF 3.2 millions.

^{d)} En 2023 des paiements pour un total de CHF 17,4 millions (CHF 1,7 millions en 2022) ont été effectués pour des sinistres survenus en 2021 sur territoire Suisse, en application du principe de solidarité qui lie les ECA. En 2022 la provision a été dotée d'un complément de CHF 3,8 millions suite à une réévaluation des sinistres à couvrir. La dotation initiale avait été portée à CHF 31,8 millions en 2021.

^{e)} En 2023, constitution de la provision pour réduction exceptionnelle accordée sur les primes des assurés, 15% accordés pour les primes 2024. En 2022, aucune provision pour réduction exceptionnelle n'a été constituée.

6.2. Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	Valeur comptable au 1.1.	Constitution	Utilisation	Dissolution	Valeur comptable au 31.12.
2023					
Provision pour Pool suisse des dommages sismiques	68'224	70	0	0	68'294
Fonds vaudois tremblement de terre ^{f)}	52'276	0	- 4'546	0	47'730
Provision pour fluctuation actuarielle ^{g)}	366'397	14'600	0	0	380'997
Total provisions techniques pour fluctuation et sécurité	486'897	14'670	- 4'546	0	497'021
2022					
Provision pour Pool suisse des dommages sismiques	68'371	0	0	- 147	68'224
Fonds vaudois tremblement de terre ^{f)}	56'715	0	- 4'439	0	52'276
Provision pour fluctuation actuarielle ^{g)}	377'416	0	0	- 11'019	366'397
Total provisions techniques pour fluctuation et sécurité	502'501	0	- 4'439	- 11'166	486'897

^{f)} La variation du Fonds vaudois tremblement de terre comprend le prélèvement pour financer la prime du Pool suisse des dommages sismiques de KCHF 4'546 (KCHF 4'439 en 2022).

^{g)} La provision est valorisée à hauteur de sa valeur cible maximum selon calcul de l'actuaire (ALM 2022 pour 2022).

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

6.3. Provisions non techniques	Valeur comptable au 1.1.	Constitution	Utilisation	Dissolution	Valeur comptable au 31.12.
2023					
Provision pour participations financières de prévention ^{h)}	32'844	11'994	- 9'784	- 1'664	33'389
Fonds de prévention Eléments Naturels	4'261	1'186	- 448	0	5'000
Provision pour participations financières de défense incendie et secours	2'195	1'935	- 1'058	0	3'072
Provision pour litiges en cours ⁱ⁾	30	65	0	0	95
Provision pour vacances et heures supplémentaires non prises	1'944	0	0	- 213	1'731
Provision pour les engagements de prévoyance professionnelle ^{j)}	0	0	0	0	0
Provision pour impôts différés sur gains immobiliers	4'840	213	0	0	5'052
Total provisions non techniques	46'114	15'393	- 11'290	- 1'877	48'340
2022					
Provision pour participations financières de prévention ^{h)}	26'041	14'014	- 6'594	- 618	32'844
Fonds de prévention Eléments Naturels	5'000	0	- 739	0	4'261
Provision pour participations financières de défense incendie et secours	2'789	1'137	- 1'731	0	2'195
Provision pour litiges en cours ⁱ⁾	4'650	0	0	- 4'620	30
Provision pour vacances et heures supplémentaires non prises	1'873	71	0	0	1'944
Provision pour les engagements de prévoyance professionnelle ^{j)}	0	0	0	0	0
Provision pour impôts différés sur gains immobiliers	4'045	795	0	0	4'840
Total provisions non techniques	44'398	16'017	- 9'064	- 5'238	46'114

^{h)} La constitution comprend l'allocation de provisions pour les demandes de participations financières ainsi que le montant des compléments liés aux dossiers bouclés. L'utilisation est constituée des paiements de participations financières. La dissolution comprend les excédents enregistrés sur les dossiers bouclés.

ⁱ⁾ En 2023 la provision a été augmentée de KCHF 65 afin de couvrir un risque supplémentaire. En 2022, l'aboutissement d'un litige significatif a permis de dissoudre la provision constituée à cet égard les années précédentes.

^{j)} Voir commentaire page suivante

6.4. Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	Valeur comptable au 1.1.	Constitution	Utilisation	Dissolution	Valeur comptable au 31.12.
2023					
Provision pour risques liés aux placements de capitaux ^{k)}	357'670	0	0	0	357'670
Total provisions pour risques liés aux placements de capitaux	357'670	0	0	0	357'670
2022					
Provision pour risques liés aux placements de capitaux ^{k)}	340'774	16'896	0	0	357'670
Total provisions pour risques liés aux placements de capitaux	340'774	16'896	0	0	357'670

^{k)} La provision est ajustée à hauteur de sa valeur cible.

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

6) Indications relatives au plan de prévoyance

Avantage / engagement économique et charge de prévoyance	Excédent couverture / découvert		Avantage / engagement économique		Variation	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les "frais de personnel"	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les "frais de personnel"
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	2023	2023	2022	2022
Institution de prévoyance sans excédent de couverture / découvert, en faveur du personnel ECA	0	0	0	0	0	- 6'297	- 6'297	5'996	6'011
TOTAL	0	0	0	0	0	- 6'297	- 6'297	5'780	5'684

Le taux de couverture estimé au 31 décembre 2023 est de 105,5% à la date d'établissement des comptes annuels (103,2% au 31.12.2022). L'ECA ne reconnaît pas cet excédent comme avantage économique.

Au 31.12.2023, la réserve de cotisation de l'employeur s'élève à CHF 2,8 millions (CHF 3,4 millions au 31.12.2022).

CHF 2,6 millions (CHF 3,3 millions en 2022) de cette réserve sont totalement affectés à la garantie de prestations découlant des modifications du plan de prévoyance de 2013 et 2018. Dès lors, ce montant de réserve n'est pas porté au bilan à la date de bouclage. CHF 0,8 millions (CHF 1,1 millions en 2022) sont affectés aux droits compensatoires du nouveau plan dès le 1er janvier 2018 et CHF 1,8 millions (CHF 2,2 millions en 2022) sont affectés au financement des droits transitoires des actifs au bénéfice de la modification du plan de prévoyance en 2013.

Il en résulte alors un montant non affecté estimé à CHF 0,14 million (CHF 0,14 million en 2022). Ce montant est porté au bilan sous la rubrique "actif provenant de la réserve de cotisation de l'employeur" (lié au chiffre 3)

7 Passifs de régularisation

	31.12.2023	31.12.2022
Prestations et participations financières de défense incendie et secours	1'321	1'131
Immeubles - produits reçus d'avance, charges et frais de construction à payer ¹⁾	11'832	19'842
Contribution spéciale à l'Etat de Vaud	2'500	2'315
Divers ^{m)}	1'585	1'402
TOTAL PASSIFS DE REGULARISATION	17'238	24'689

¹⁾ En 2023, les charges à payer des immeubles comprennent un solde final de travaux dus à hauteur de CHF 7.5 millions (CHF 11,1 millions en 2022).

^{m)} En 2023 comprend des opérations à terme pour KCHF 464, échéance 2024 (en 2022 KCHF 11, échéance 2023)

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

8 Fonds cantonaux		31.12.2023	31.12.2022
Secours routier	Etat du fonds au 01.01	3'191	3'928
	+ Subvention de la Confédération	1'466	1'466
	./. Prélèvements pour les versements en faveur des communes	- 1'856	- 2'203
	+ Intérêts	0	0
	Etat du fonds au 31.12	2'800	3'191
Secours ferroviaire	Etat du fonds au 01.01	908	894
	+ Subvention des gestionnaires d'infrastructures (GI)	330	330
	./. Prélèvements pour les dépenses de secours ferroviaire	- 362	- 315
	+ Intérêts	0	0
	Etat du fonds au 31.12	877	908
Missions SDIS ABC	Etat du fonds au 01.01	116	109
	+ Subvention DGE ⁿ⁾	2'586	2'405
	./. Prélèvements pour les dépenses de missions SDIS ABC	- 2'703	- 2'397
	+ Intérêts	0	0
	Etat du fonds au 31.12	0	116
TOTAL FONDS CANTONAUX		3'677	4'215

ⁿ⁾ Subvention allouée annuellement selon convention DGE

9 Dettes		31.12.2023	31.12.2022
	Dettes financières à court terme ^{o)}	68'000	0
	Fournisseurs - créanciers divers	6'371	4'934
	Dettes envers des institutions publiques	38	90
	Dettes envers des assurances sociales et dettes liées aux charges de personnel	448	35
TOTAL DETTES		74'857	5'058

^{o)} En 2023, un emprunt à court terme a été contracté afin de financer l'acquisition d'un terrain constructible dans le canton de Vaud.

10 Produits des primes nets de réassurance		2023	2022
Produits des primes	Montant des primes émises, hors droit de timbre fédéral	268'245	251'011
	Réductions diverses (pertes sur débiteurs, défalcatons et remboursements)	- 1'494	- 1'468
	Réduction pour participation non contractuelle aux excédents (lié au chiffre 6.1)	- 5	- 37'075
	Total ^{p)}	266'746	212'468
Primes de réassurance	Eléments naturels bâtiments et mobilier ^{q)}	- 16'201	- 17'762
	Contribution au "Pool suisse des dommages sismiques" ^{r)}	- 4'546	- 4'439
	Total	- 20'747	- 22'201
TOTAL PRODUITS DES PRIMES NETS DE REASSURANCE		245'999	190'267

^{p)} Part dédiée à :	- l'assurance	177'885	150'853
	- la prévention et la défense incendie et secours	88'861	61'615
		266'746	212'468

^{q)} Depuis 2022 la couverture de réassurance a été étendue pour les risques éléments naturels.

^{r)} La variation du Fonds vaudois tremblement de terre comprend le prélèvement pour financer la prime du Pool Suisse des dommages sismiques pour KCHF 4'546, respectivement KCHF 4'439 en 2022. (lié au chiffre 6.2).

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

11 Charges des sinistres nettes de réassurance

		2023	2022
Charges des sinistres	Charges des sinistres incendie ⁵⁾	- 51'460	- 51'326
	Charges des sinistres éléments naturels ⁵⁾	- 41'344	- 24'271
	Variation de la provision technique pour sinistres incendie	- 9'571	2'488
	Variation de la provision technique pour sinistres éléments naturels	- 11'788	9'177
	Variation de la provision technique pour CIREN	17'370	- 2'144
	Variation de la provision technique pour IBNR ¹⁾	- 3'200	2'000
	Total	- 99'994	- 64'076

⁵⁾ Indemnités et frais payés y compris les corrections de la part couverte par la réassurance.

¹⁾ En 2023, la provision IBNR a été constituée à hauteur de CHF 3,2 millions (lié au chiffre 6.1). En 2022 la provision avait été intégralement dissoute conformément à la recommandation des analyses actuarielles.

Participations des réassurances	Participations réassurance sinistres éléments naturels	0	71
	Total	0	71

TOTAL CHARGES DES SINISTRES NETTES DE REASSURANCE - 99'994 - 64'005

12 Prestations et participations financières de prévention, défense incendie et secours

Prestations et participations financières de prévention	Charges de prévention	- 10'560	- 7'565
	Variation de la provision (y.c. provision fonds de prévention EN)	- 1'284	- 6'064
	Total	- 11'845	- 13'629

Prestations et participations financières de défense incendie et secours	Charges de défense incendie et secours	- 34'594	- 34'309
	Variation de la provision	- 877	594
	Total	- 35'471	- 33'716

Contribution des compagnies privées d'assurance	Selon la loi fédérale du 23 juin 1978 sur la surveillance des institutions d'assurances privées (Loi sur la surveillance des assurances, LSA), versement par les compagnies d'assurance d'un montant annuel pour les biens qu'elles couvrent dans le canton de Vaud, à titre de contribution à la défense incendie.		
	Total	378	269

TOTAL PRESTATIONS ET PARTICIPATIONS FINANCIERES DE PREVENTION, DEFENSE INCENDIE ET SECOURS - 46'937 - 47'076

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

	2023	2022
13 Produits divers d'exploitation		
Emoluments versés par la Centrale des Autorisations en Matière d'Autorisations de Construire (CAMAC)	764	718
Redevances et concessions pour les transmissions d'alarmes	1'547	1'525
Ristournes sur les excédents des compagnies de réassurance	0	2'664
Autres produits divers	3'175	1'813
TOTAL PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	5'486	6'720
14 Fonds cantonaux - prélèvements et charges		
Prélèvement sur fonds cantonaux		
Secours routier	1'856	2'203
Secours ferroviaire	362	315
Missions SDIS ABC	2'703	2'397
Total prélèvement sur fonds cantonaux	4'921	4'916
Charges sur fonds cantonaux		
Secours routier	- 1'856	- 2'203
Secours ferroviaire	- 362	- 315
Missions SDIS ABC	- 2'703	- 2'397
Total charges sur fonds cantonaux	- 4'921	- 4'916
TOTAL DES FONDS CANTONAUX	0	0
15 Charges d'exploitation		
Charges de personnel	- 51'592	- 49'064
Charges des locaux	- 3'117	- 3'190
Charges d'équipements et de véhicules	- 571	- 600
Charges d'informatique	- 9'237	- 8'140
Autres charges	- 11'366	- 10'732
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	- 26'678	- 11'304
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-102'559	- 83'030

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

16 Résultat des placements de capitaux

Produits des placements de capitaux	2023	2022
	156'012	91'463
Charges des placements de capitaux	- 60'514	-268'287
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	0	- 16'896

TOTAL RESULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX

95'498 -193'720

	Liquidités	Obligations en CHF Prêts, hypothèques	Obligations en ME	Actions suisses	Actions étrangères	Hedge Funds	Private Equity	Total titres et autres placements de capitaux	Placements immobilier suisse	Placements immobilier étranger	TOTAL
2023											
Produits des placements de capitaux											
Gains réalisés	626	567	1'029	228	6'911	0	13'560	22'922	0	0	22'922
Gains non réalisés	246	27'171	1'548	16'307	27'141	0	8'545	80'958	7'024	163	88'145
Revenus des placements	1'567	4'393	1'781	8'026	4'876	0	39	20'683	22'950	1'312	44'945
TOTAL PRODUITS	2'440	32'132	4'358	24'561	38'928	0	22'143	124'562	29'974	1'476	156'012
Charges des placements de capitaux											
Pertes réalisées	- 807	0	- 1'963	0	- 4'505	0	- 13'016	- 20'291	0	0	- 20'291
Pertes non réalisées	- 1'427	0	- 441	0	- 8'380	0	- 14'337	- 24'586	- 6'954	- 334	- 31'874
Charges des placements	- 227	- 588	- 159	- 391	- 394	0	- 443	- 2'202	- 5'913	- 21	- 8'137
Variation de provision pour impôts différés sur gains immobiliers								0	- 213		- 213
TOTAL DES CHARGES	- 2'461	- 588	- 2'564	- 391	- 13'279	0	- 27'795	- 47'079	- 13'080	- 355	- 60'514
RESULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX AVANT VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUES LIES AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX	- 21	31'543	1'794	24'170	25'649	0	- 5'652	77'483	16'894	1'121	95'498
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux											0
RESULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX											95'498

2022											
Produits des placements de capitaux											
Gains réalisés	1'157	0	1'178	0	3'879	0	17'622	23'835	0	0	23'835
Gains non réalisés	556	0	87	1'358	843	0	11'072	13'915	16'006	172	30'093
Revenus des placements	0	3'323	1'471	6'898	3'382	0	28	15'102	21'280	1'153	37'535
TOTAL PRODUITS	1'713	3'323	2'736	8'255	8'103	0	28'722	52'853	37'286	1'325	91'463
Charges des placements de capitaux											
Pertes réalisées	- 748	- 4'149	- 6'346	- 7'223	- 14'995	0	- 21'966	- 55'428	- 1	0	- 55'429
Pertes non réalisées	- 679	- 56'082	- 16'083	- 54'682	- 52'967	0	- 8'700	-189'192	- 5'332	- 8'488	-203'012
Charges des placements	- 309	- 544	- 202	- 416	- 458	0	- 489	- 2'417	- 6'618	- 17	- 9'052
Variation de provision pour impôts différés sur gains immobiliers								0	- 795		- 795
TOTAL DES CHARGES	- 1'736	- 60'775	- 22'632	- 62'320	- 68'420	0	- 31'155	-247'038	- 12'745	- 8'505	-268'287
RESULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX AVANT VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUES LIES AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX	- 23	- 57'452	- 19'896	- 54'065	- 60'317	0	- 2'433	-194'185	24'541	- 7'180	-176'825
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux											- 16'896
RESULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX											-193'720

* Frais bancaires, droits de garde non répartis

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

17 Résultat hors exploitation

	2023	2022
Produits hors exploitation ^{u)}	7'169	0
TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL	7'169	0

^{u)} En 2023, l'affectation d'un bâtiment d'exploitation aux immeubles de rendement a généré un réévaluation de sa valeur au bilan équivalente à KCHF 7'169 (lié au chiffre 2).

18 Résultat exceptionnel

	2023	2022
Dissolution de la provision pour litiges en cours	0	4'620
Attribution à la provision pour litiges en cours	- 65	0
Produits exceptionnels	0	1'750
Charges exceptionnelles	0	- 864
TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 65	5'506

19 Contribution spéciale à l'Etat

Contribution prévue à l'article 2, alinéa 3 de la LAIEN (indexée 2019: 125, 2018: 125, base 108)	- 2'500	- 2'315
---	---------	---------

20 Informations complémentaires concernant les engagements hors bilan

	31.12.2023	31.12.2022
a) Cautionnements, obligations de garantie et constitution de gages en faveur de tiers		
Engagement CIREN à long terme		
Ce montant correspond à l'engagement maximal lui incombant en cas de dommages éléments naturels survenus sur l'ensemble du territoire suisse et pour lesquels il serait appelé à participer. Ce montant est fixé par la CIREN.	92'147	92'758
b) Autres engagements conditionnels		
Union Intercantonale de Réassurance (UIR)		
Engagement maximal statutaire		
Chaque membre peut être tenu d'effectuer des versements jusqu'à concurrence d'un montant représentant le 0,20 pour mille de son capital assuré. Cette obligation prend naissance au moment où les réserves totales de l'UIR représentent moins de 0,07 pour mille des capitaux assurés.	26'502	25'959
c) Parc Scientifique et Technologique (PST)		
Engagement solidaire	21	353
d) Instruments financiers et placements de capitaux		
Concernant les engagements conditionnels liés aux instruments financiers et placements de capitaux, le montant des contrats s'élève à :	92'209	87'871
e) Autres engagements		
Contrats d'investissements d'immobilisations	18'785	22'850
f) Private Equity		
Les engagements initiaux se montent à	124'974	124'974
Les engagements non libérés du "Private Equity" se montent à :	22'970	26'097

21 Autres éléments

- a) Part de l'ECA sur la fortune du Pool Suisse pour la couverture des dommages sismiques. Selon situation au 31.12.2022 : KCHF 34'266 (Situation au 31.12.2021 : KCHF 32'590).
En cas de sortie éventuelle du Pool, l'ECA aurait droit à 80% de sa part de la fortune. La part de l'ECA sur la fortune du Pool Suisse n'a pas été portée à l'actif du bilan car elle ne représente pas une participation financière donnant droit à des avantages économiques. De plus, il n'y a pas d'intention de sortir du Pool.
- b) L'UIR est une corporation de droit public, sans but lucratif et travaillant exclusivement pour la plupart des établissements cantonaux d'assurance incendie de Suisse, dont l'ECA Vaud. Elle propose des prestations de réassurance dans les domaines des dommages incendie et éléments naturels. La part éventuelle de l'ECA sur la fortune de l'UIR n'a pas été portée à l'actif du bilan car elle ne représente pas une participation financière donnant droit à des avantages économiques.

22 Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont l'Etat de Vaud, l'Union Intercantonale de réassurance (UIR), l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), le Pool Suisse des dommages sismiques, les membres du conseil d'administration et de la direction, ainsi que la caisse de pension (lié au chiffre 6).

Transactions avec les parties liées :

Intérêts créanciers sur prêt au SAN de l'Etat de Vaud (lié au chiffre 16, produit d'intérêts sur prêt)

Etat de Vaud : contribution spéciale (lié au chiffre 19)

Investissements financés pour la construction des centrales d'alarme exploitées par l'Etat de Vaud dans les locaux de l'ECA au cours de l'exercice (commenté au chiffre 11)

Loyers et charges des locaux occupés par l'Etat de Vaud dans les bâtiments appartenant à l'ECA

UIR indemnités de réassurance encaissées au cours de l'exercice

Créances envers les parties liées :

Investissements dans les centrales d'alarme pour le compte de l'Etat de Vaud

Soldes des prestations facturées à l'Etat de Vaud

Soldes des loyers et charges des locaux occupés par l'Etat de Vaud dans les bâtiments appartenant à l'ECA

UIR réassurance à encaisser (lié au chiffre 4)

	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts créanciers sur prêt au SAN de l'Etat de Vaud (lié au chiffre 16, produit d'intérêts sur prêt)	0	5
Etat de Vaud : contribution spéciale (lié au chiffre 19)	2'500	2'315
Investissements financés pour la construction des centrales d'alarme exploitées par l'Etat de Vaud dans les locaux de l'ECA au cours de l'exercice (commenté au chiffre 11)	4'758	4'642
Loyers et charges des locaux occupés par l'Etat de Vaud dans les bâtiments appartenant à l'ECA	2'338	1'067
UIR indemnités de réassurance encaissées au cours de l'exercice	4'035	545
Créances envers les parties liées :		
Investissements dans les centrales d'alarme pour le compte de l'Etat de Vaud	12'328	7'571
Soldes des prestations facturées à l'Etat de Vaud	333	34
Soldes des loyers et charges des locaux occupés par l'Etat de Vaud dans les bâtiments appartenant à l'ECA	43	9
UIR réassurance à encaisser (lié au chiffre 4)	357	4'410

23 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun évènement ayant un impact significatif sur les comptes annuels n'est à signaler jusqu'au 28 mars 2024, date d'approbation des comptes par le conseil d'administration.